Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 035-213501067-20260831-D_2026_10_03-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ERCÉ EN LAMÉE

Date de la convocation	25 août 2026		
Séance du	31 août 2026		
Nombre de Conseillers Municipaux :	En exercice 19	Présents 16	Votants 16

L'an deux mil vingt-six, le trente et un août à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle BERTIN, Maire.

Présents (16): MM BERTIN Isabelle, RABANNE Myriam, ÉON Christophe, THEPAUT Isabelle, DELÉPINE Didier, MERCIER Hervé, JACOB Erwan, CONSTANTIN Gilles, LEGREGEOIS Célia, BOULIGAND Laëtitia, (DEBROISE Elise arrivée 20h30, délib 3), ROULLEAUX Adrien, BRUNEL Jennifer, OBIN Gwendoline, RIVERON Elvhan, ANDRÉ Alice, , MARNEUR Mathias,

Absents excusés (2): MM MESLIN Kevin, LE GALLOU Claire

Pouvoir (0):

Madame RABANNE Myriam a été désignée secrétaire de séance.

Objet de la délibération

N°2026-10-03 Participation financière pour la fête de l'agriculture

Madame le Maire précise qu'elle a été sollicitée pour une demande de subvention pour la fête de l'agriculture à Bain de Bretagne les 5 & 6 septembre. BPLC a décidé de verser une subvention de 25 000 € pour un budget total de la manifestation estimé à 350 000€. Le comité d'organisation a également sollicité la collectivité pour le prêt de de matériel : bancs, tables, barrières …

A l'issue des échanges entre les membres de l'assemblée il est proposé de participer à hauteur de 0.50€ par habitant avec1566 habitants pour la population municipale soit 783 euros.

Les membres du comité d'organisation ne prenne pas part au vote, à savoir MM ANDRÉ, ÉON, MARNEUR, ROULLEAUX,

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 12 voix pour, 1 abstention, 0 contre :

- APPROUVE la subvention de 783 euros
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Adopté . Pour extrait conforme à l'original. Le Maire.